

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : CS

Réf : 2060055DACE15132

BASF FRANCE SAS
21, chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY CEDEX
FRANCE



Paris, le

16 JUIN 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'ajout de nouveaux emballages, concernant le produit :

N° Intrant : 2060055 - FORUM GOLD

AMM n° 2080121

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur général
de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2080121

N° intrant : 2060055 Nom commercial : **FORUM GOLD**

Firme détentrice : BASF FRANCE SAS

Type commercial : Produit de référence

Composition : Dithianon 350 G/KG+Diméthomorphe 150 G/KG

Vu l'avis de l'Anses n°2014-2068 du 24 avril 2015

Conditions d'emploi

- Porter des gants, des vêtements de protection appropriés et un appareil de protection des yeux et du visage pendant toutes les phases de mélange/chargement et de traitement.
- Délai de rentrée de 48 heures en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.
- Utilisation de la préparation FORUM GOLD sans ajout extemporané d'adjuvant anti-moussant, en respectant une concentration maximale de la préparation de 1,5 % (p/v) correspondant à un volume minimum de bouillie de 100 L/ha.
- Pour le raisin de table, éviter une application tardive.

Autorisation d'utilisation de nouveaux emballages de type bidon en PEHD de type "Eco-emballage" d'une contenance de 1 ; 2,2 ; 3 ; 5 et 10 L

Dénominations commerciales

FORUM GOLD, ARCO DTI, AKTUAN DTI

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

16 JUIN 2015

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON